Conseil Départemental des Côtes d'Armor

la cgt

Saint-Brieuc, le 11 mars 2022,

Monsieur Le Président,
Conseil Départemental
des Côtes d'Armor
9 Place du Général De Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Objet : Préavis de grève local, pour le 17 mars 2022 pour l'ensemble des agent.es de la Collectivité.

Monsieur Le Président,

Il est peu probable que vous ignoriez que seuls les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public :
- NAO inexistante ou au rabais pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral ;
- Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice. La situation salariale des agent·es de la Fonction publique subit une dégradation d'une ampleur inédite.

Oui, dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable.
Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires…

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre. Et bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d'emploi.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·es du public et du privé et les retraité·es.
La fédération CGT des Services publics se félicite et encourage les actions catégorielles et locales en cours. Elle appelle à une convergence des luttes.
Parce que la question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé.es d'emploi, les retraité.es, les jeunes en formation, la fédération CGT des Services publics partage une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations.

Par conséquent, elle décide de se saisir du 17 mars, journée de grève interprofessionnelle, pour l'augmentation générale des salaires.
Les femmes sont fortement présentes dans notre champ fédéral et dans les métiers mal payés, du lien, du soin, souvent avec des contrats à temps partiel subis. Quel que soit leur métier, une constante les réunit, elles sont toujours pénalisées dans l'emploi. Il y a urgence à mettre en œuvre l'égalité notamment salariale et professionnelle

La fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, elle porte les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul dela retraite ;
- Augmentation immédiate des pensions et des retraites;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine.

Ainsi que :

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passé avant 2001 ;
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

Le **syndicat CGT du département des Côtes d'Armor** porte ses **revendications locales**, liées notamment à l'actualité (augmentation brutale du coût de la vie):
- Ouverture des négociations pour une revalorisation du RIFSEEP. dès maintenant pour une application à la DM1.
- Versement d'une prime exceptionnelle pour compenser l'augmentation brutale du coût de la vie.

Afin de permettre à l'ensemble des agent.es titulaires et non-titulaires du Conseil Départemental Des Côtes D'Armor, de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, le Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes D'Armor dépose un **préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 17 mars 2022** .

Les organisations syndicales restent disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Syndicat CGT

Copie à :

Mr BENIER, 1er vice-président
Mr ALLENO, 3ème vice-président
Mme GUIHARD, Mme VINCENT, Mme BRETEL